

Guide de la tenue



POUR TOUT SAVOIR, CONSULTE LES
INSTRUCTIONS SUR LA TENUE DU
GROUPE DES CADETS ET DES
RANGERS JUNIORS CANADIENS

RÉFÉRENCE :
A-CR-CCO-100/AG-002





Généralités

RÈGLES DE BASE

- Les vêtements et attributs qui constituent votre uniforme vous sont prêtés et doivent être retournés lorsqu'ils ne conviennent plus ou ne sont plus nécessaires ;
- Vous devez entretenir votre uniforme de la manière stipulée dans ce guide;
- Vous n'êtes pas autorisé à porter l'uniforme en dehors des activités du CC2628;
- Vous ne pouvez pas porter des parties de l'uniforme avec des vêtements civils sauf si le commandant l'autorise expressément ;
- Seul le manteau fourni peut être porté avec l'uniforme. Les manteaux civils ne sont pas permis ;
- Il est interdit de porter des casques d'écoute de radio ou écouteurs lors de l'entraînement du CC ;
- Le port de lunettes de vue et de lunettes de soleil est autorisé ;

ENTRETIEN

- L'uniforme peut être nettoyé dans la laveuse et sècheuse (sauf le béret) ;
- L'uniforme doit être repassé et il doit y avoir des plis au centre des manches de la chemise et sur les pantalons au centre de la jambe à l'avant et à l'arrière ;
- Les insignes peuvent être cousus à la machine ou à la main avec du fil de la même couleur que l'insigne. Ils ne doivent pas être collés ;
- Les bottes doivent être cirées avec de la cire et un linge KIWI de manière à être brillantes ;
- Le béret doit être formé et faire un pli sur le côté droit de la tête ;
- Les médailles ne doivent pas obligatoirement être montées ;

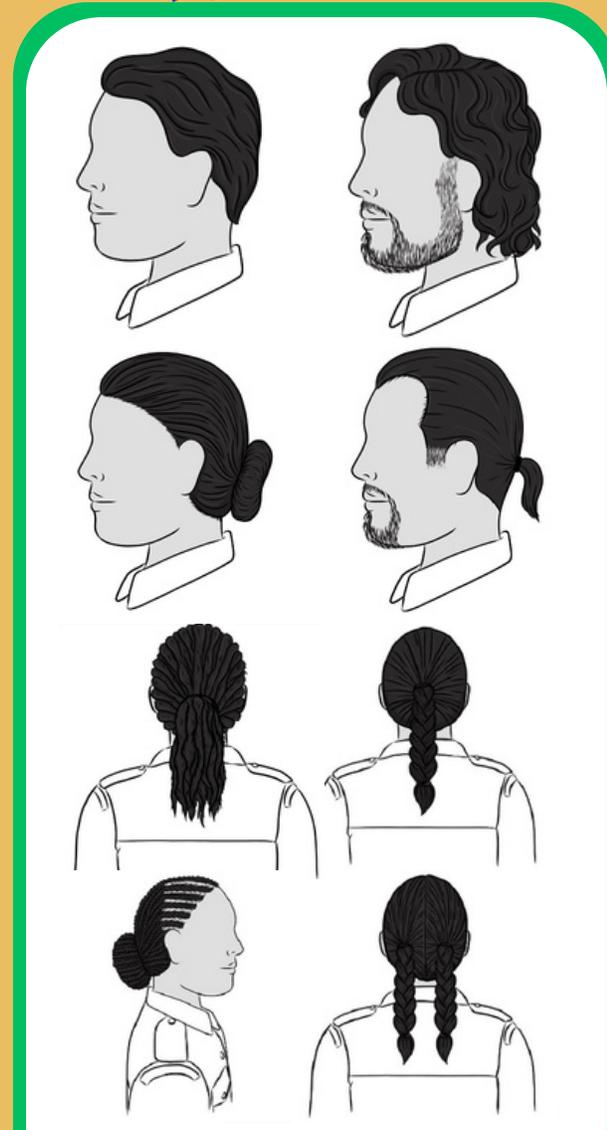




Apparence

CHEVEUX

- Les cheveux ne doivent pas empêcher le port d'un couvre-chef militaire ou d'un équipement de protection.
- Les cheveux doivent être disposés de manière à ce que, sans couvre-chef, le visage du membre soit visible.
- Le rasage complet ou partiel des cheveux sur la tête est autorisé.
- La coloration des cheveux est autorisée.
- Le port de perruques, de tresses rasta ou d'extensions de cheveux est autorisé.
- Les cheveux longs sont autorisés, mais doivent être attachés adéquatement lorsqu'ils dépassent le haut ou la crête de l'épaule pour empêcher les cheveux de couvrir le visage.
- Les accessoires acceptables pour fixer les cheveux comprennent, mais sans s'y limiter, les pinces, les barrettes, les épingles à cheveux, les élastiques en tissu, les bandes élastiques et les filets à cheveux.



LORS DES CÉRÉMONIES

Les cheveux qui s'étendent sous le col de la veste doivent être attachés selon un des styles suivants :

- 1 - En chignon
- 2 - Une seule tresse
- 3 - En double tresses centrées à l'arrière
- 4 - En tresses multiples, ou en tresses rastas qui doivent être tirées vers le centre du dos ou positionnées de manière égale le long des omoplates et fixées





Apparence

POILS AU VISAGE

Tous les styles de pilosité faciale et de favoris sont autorisés.

BIJOUX

Le port de bijoux est permis en uniforme, mais les membres ne doivent pas :

- Porter des bijoux par-dessus des articles d'uniforme ;
- Avoir des perçages d'oreille ou espaceurs de plus de 2,5 cm de diamètre ou de mesure diagonale ;
- Porter des bijoux dans les perçages qui sont normalement couverts par des uniformes s'ils présentent un risque de blessure ;
- Porter des bijoux qui compromettent la sécurité des cadets ou leur capacité à exercer leurs tâches ;
- Porter des bijoux dont le cadet sait ou devrait raisonnablement savoir qu'ils sont liés à des activités criminelles, qui font la promotion et/ou expriment, sur la base d'un motif de discrimination illicite tel que défini dans la loi canadienne sur les droits de la personne, les éléments suivants : la haine, la violence, la discrimination ou le harcèlement ;
- Porter des bijoux promouvant le racisme, le sexisme, la misogynie, la misandrie, la xénophobie, l'homophobie, le capacitisme ou du matériel sexuellement explicite.

BAGUES

Il n'y a aucune limite au nombre de bagues qu'un cadet peut porter en uniforme

BOUCLES D'OREILLES

Les cadets en uniforme peuvent avoir des piercings multiples à l'oreille ainsi que des jauges/écarteurs d'oreille dont le carré ou le diamètre ne dépasse pas 2,5 cm

ANNEAUX DE NEZ

Les cadets en uniforme peuvent avoir un seul piercing au nez, associé à une croyance culturelle, religieuse ou spirituelle. Les piercings au septum ne sont pas autorisés





Apparence

MAQUILLAGE

- Les cadets peuvent se maquiller, qu'ils soient en uniforme ou en civil.
- Les cadets peuvent porter du vernis à ongles, des ongles artificiels, des cils temporaires et des extensions de cils, à moins que cela ne nuise à la sécurité des cadets ou à leur capacité d'accomplir leurs tâches. La sécurité doit être prise en compte en tout temps.

COMPORTEMENT

- Lorsqu'ils portent l'uniforme, les cadets doivent se comporter de manière à projeter une apparence publique positive.
- Les comportements tels que, mais non limités à, mâcher de la gomme, utiliser des appareils électroniques en marchant, mettre les mains dans les poches et marcher main dans la main, sont interdits.

TATOUAGE

Les tatouages sont autorisés. Cependant, les cadets ne doivent pas présenter les éléments suivants :

- tatouages qui sont liés à des activités criminelles (p. ex., les gangs criminels) qui font la promotion et/ou expriment, sur la base d'un motif de discrimination illicite tel que défini dans la loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP), les éléments suivants : la haine, la violence, la discrimination ou le harcèlement;
- tatouages qu'un cadet sait, ou devrait raisonnablement savoir, vont promouvoir et/ou exprimer le racisme, le sexisme, la misogynie, la misandrie, la xénophobie, l'homophobie, le capacitisme ou du matériel sexuellement explicite.
- tatouages à caractère culturel (tels que les tatouages sur le visage des Inuits) sont autorisés.





Port des articles vestimentaires

BÉRET

- Le béret doit être formé et faire un pli sur le côté droit de la tête ;

VAREUSE

- Les manches doivent être repassées de façon qu'il n'y ait aucun pli ;
- La vareuse se porte entièrement boutonnée, à l'exception du bouton supérieur.

CEINTURE DE VAREUSE

- Se porte de façon que la longueur de ceinture qui dépasse, une fois attaché, soit du côté gauche de la boucle ;
- La boucle doit être ajustée de manière à être centrée sur les boutons de la vareuse ;
- Les ceintures ne doivent pas dépasser de plus de 5 cm la première boucle permanente de la veste. Les ceintures trop longues doivent être échangées contre une taille plus adaptée.

CHEMISE

- Peut se porter avec ou sans cravate ;
- Les épaulettes de grade doivent être portées avec la chemise (pas sur la vareuse).
- Les cadets peuvent porter le col ouvert avec la vareuse. Lorsqu'elle est portée avec un col ouvert, le col de la chemise doit être porté par-dessus le col de la vareuse.



PANTALON

Doit être porté comme suit :

- Avec la ceinture ;
- Pressé de manière à avoir un pli au centre de chaque jambe à l'avant et l'arrière ;
- La longueur du pantalon devrait atteindre le troisième œillet du bas de la botte du cadet.





Port des articles vestimentaires

CHEMISE DE L'UNIFORME D'ENTRAÎNEMENT DE CAMPAGNE (UEC)

- Les manches doivent être retroussées ou baissées et les épaulettes de grades doivent être portées ;
- Les manches, lorsqu'elles sont retroussées, sont nettes, plates et soigneusement enroulées jusqu'au coude ;
- Aucun cordon de serrage ne doit être visible ;
- Le port d'une bande de nom est autorisé.

PANTALON DE L'UEC

Doit être porté comme suit :

- Avec la ceinture ;
- Avec les jambes du pantalon blousées sur la botte multi-usage.

CHEMISE

- Peut se porter avec ou sans cravate ;
- Les épaulettes de grade doivent être portées avec la chemise (pas sur la vareuse).
- Les cadets peuvent porter le col ouvert avec la vareuse. Lorsqu'elle est portée avec un col ouvert, le col de la chemise doit être porté par-dessus le col de la vareuse.

ÉPAULETTES DE GRADE

Doivent être portés avec ce qui suit :

- Chemise ;
- Manteau toutes saisons (portés à la fois sur la doublure et la veste extérieure) ;
- L'uniforme d'entraînement en campagne (UEC)





Port des articles vestimentaires

BAS

- Des bas de laine grise peuvent être portés avec les chaussures de course et les bottes ;
- Les cadets peuvent choisir de porter leurs propres bas personnels, gris ou noirs, en laine, en coton ou en nylon, au lieu des bas de laine gris distribués ;
- Les bas ne doivent pas être roulés vers le bas.

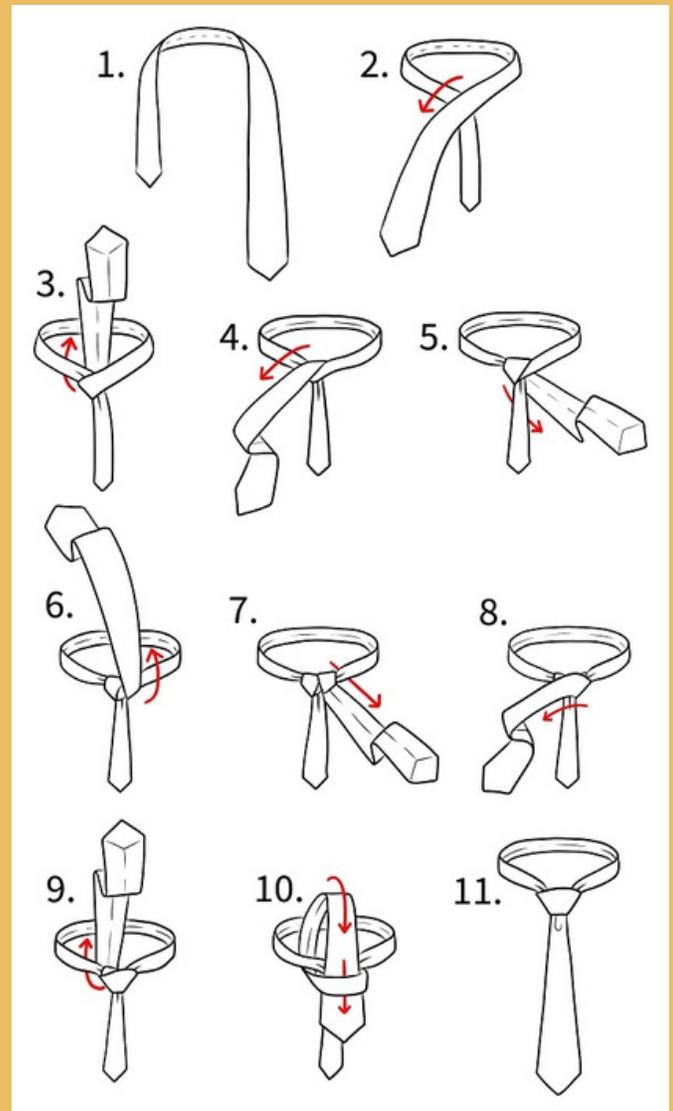
BOTTES

- Les bottes doivent être propres et lustrées en tout temps ;
- Elles ne seront pas modifiées à l'aide de crampons métalliques, de caboche ou d'autres fixations métalliques au talon ou à la semelle ;
- Les bottes doivent être lacées horizontalement d'un côté à l'autre tel que le présente la figure



CRAVATE

- Doit être nouée soigneusement avec un nœud Windsor (voir la figure) et doit rester serrée ;
- Le port d'une épingle de cravate ou d'un fixe-cravate neutre, formelle ou de couleur assortie est permis.





Port des articles vestimentaires

CHAUSSURES DE COURSE

- Doivent être portées avec des vêtements de sport personnels ou distribués ;
- Conformément à l'ordre du commandant du corps de cadets, elles peuvent être portées avec toute tenue opérationnelle ou d'instruction fournie tant que l'on considère qu'elles conviennent pour le genre d'activité ;
- Peuvent être portées avec la tenue de service ou de cérémonie au lieu des bottes, uniquement si le propriétaire de l'installation ne permet pas de bottes à semelles noires.

MANTEAU TOUTES SAISONS

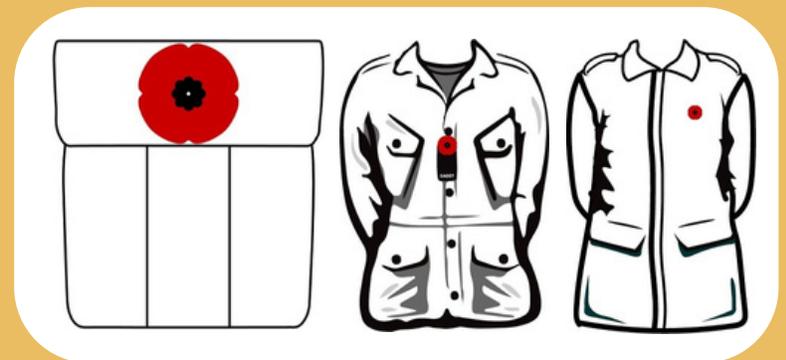
- Peut être porté tout au long de l'année lorsque les conditions météorologiques l'exigent ;
- La doublure et le manteau peuvent être portés séparément ou comme un ensemble ;
- Lors du port, les boutons-pression et la fermeture à glissière doivent être fermés jusqu'au deuxième bouton du haut ;
- La doublure seule ne doit pas être portée lors d'événements officiels ou de cérémonies en public.

BRASSARDS

- Les brassards de grade, lorsqu'exigé, doivent être portés sur le bras gauche pour indiquer le grade ;
- Tous les autres brassards y compris de nomination ou d'identification de formation doivent être portés sur le bras droit.

COQUELICOT

- Le port du coquelicot du jour du Souvenir est autorisé sur tous les uniformes à partir du dernier vendredi d'octobre jusqu'au jour du Souvenir (11 novembre).
- Le coquelicot doit être porté en haut et centré au-dessus de l'insigne de grade sur l'uniforme d'entraînement de campagne, et sur le revers de la poche gauche sur la chemise, de la veste et du manteau quatre saisons.





Port des articles vestimentaires

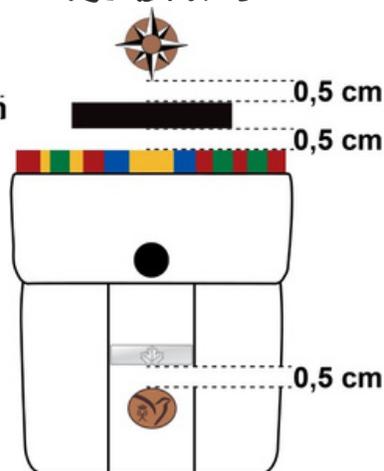
PORT DES MÉDAILLES

- Les médailles doivent être portées uniquement sur la veste avec la tenue C1 ;
- Les médailles doivent être suspendues au-dessus de la poche de poitrine droite de la vareuse, immédiatement au-dessus, et centrées ;
- Lorsque deux médailles ou plus sont décernées, elles sont portées par ordre de préséance, sans espace, la médaille la plus importante le plus près du centre de la poitrine. Les médailles doivent être placées en une seule rangée pour être entièrement visibles.

MÉDAILLES



RUBANS



PORT DES RUBANS

- Les rubans peuvent être portés avec les tenues C2, C3 et C3B ;
- Les rubans doivent être centrés au-dessus de la poche de la poitrine droite de la vareuse ou de la chemise ;
- Lorsque deux rubans ou plus sont portés, ils doivent l'être en rangées, sans espace entre les rubans et les rangées ;
- Un maximum de trois rubans sera porté par rangée ;
- Si une quatrième médaille est décernée, une deuxième rangée de rubans est nécessaire. Chaque nouvelle rangée doit être centrée sur la rangée inférieure ;
- Les rubans doivent être portés par ordre de préséance de gauche à droite de la personne, le ruban le plus important étant placé le plus près du centre de la poitrine sur la rangée du haut si plus d'une rangée est nécessaire ;
- Lorsqu'une rangée est composée d'un seul ruban, elle doit être centrée au-dessus de la rangée inférieure.





Tenues réglementaires

CI TENUE DE CÉRÉMONIE



- Béret ou turban avec insigne de couvre-chef ;
- Chemise verte ;
- Cravate ;
- Vareuse avec ceinture ;
- Pantalon ;
- Ceinture
- Bottes ;
- Bas ;
- Plaquettes patronymiques ;
- Médailles ;
- Épinglettes ;
- Épaulettes de grade sur la chemise ;
- Ailes de parachutiste en tissu ;
- Cordons ;
- Ceinture blanche ou noire ;
- Gants blancs ou noirs.

RÉFÉRENCE :
A-CR-CCO-100/AG-002

POUR TOUT SAVOIR, CONSULTE LES
INSTRUCTIONS SUR LA TENUE DU GROUPE DES
CADETS ET DES RANGERS JUNIORS CANADIENS





Tenues réglementaires

C2 TENUE DE MESS



- Chemise verte (chemise blanche optionnelle) ;
 - Cravate (nœud papillon noir optionnel) ;
 - Vareuse ;
 - Pantalon avec ceinture ;
 - Bottes ;
 - Bas ;
 - Rubans ;
 - Épinglettes.
-
- Aucune plaquette patronymique ne doit être portée.





Tenues réglementaires

C3

TENUE DE SERVICE



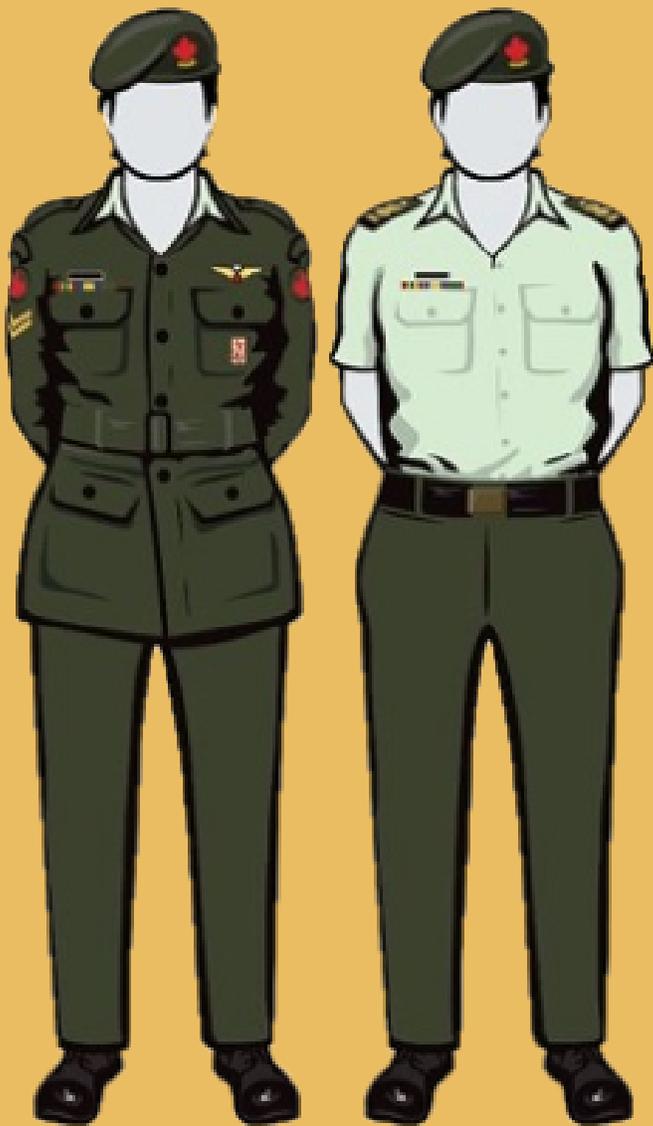
- Béret ou turban avec l'insigne de couvre-chef ;
- Chemise ;
- Cravate ;
- Vareuse avec ceinture ;
- Plaquette patronymique ;
- Pantalon ;
- Ceinture ;
- Bottes ;
- Bas ;
- Épaulettes de grade sur la chemise ;
- Rubans ;
- Épinglettes ;
- Insigne de parachutiste en tissu.





Tenues réglementaires

C3A ET C3B TENUE DE SERVICE



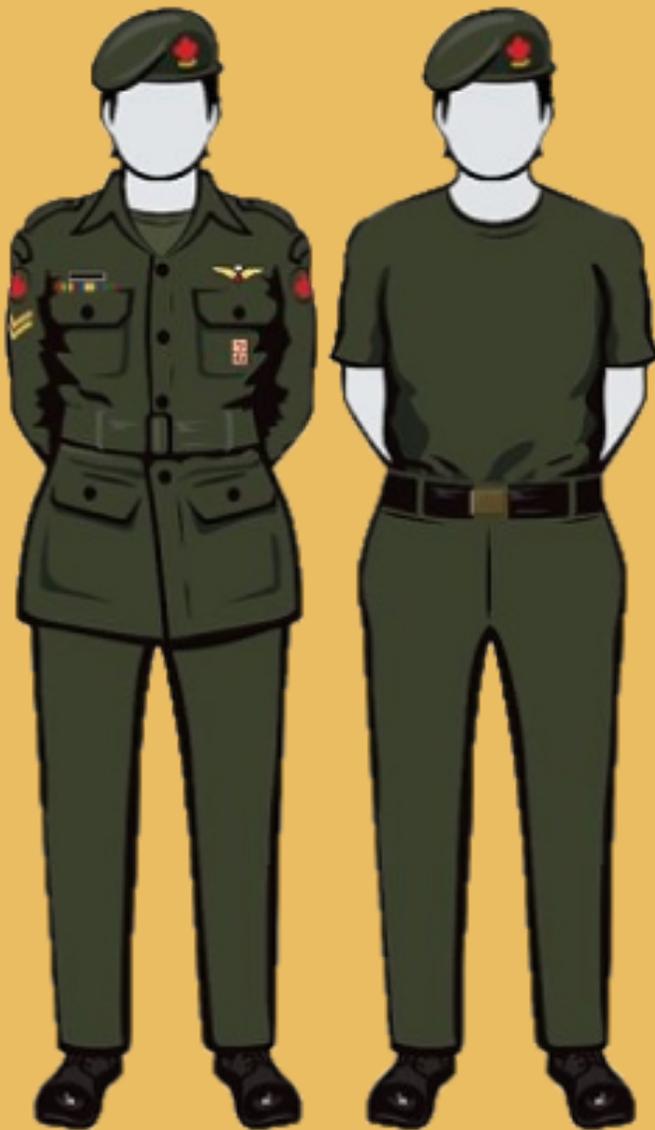
- Béret ou turban avec l'insigne de couvre-chef ;
- Chemise (le col de la chemise doit être à l'extérieur et par-dessus le col de la vareuse) ;
- Vareuse avec ceinture ;
- Plaquette patronymique ;
- Pantalon ;
- Ceinture ;
- Bottes ;
- Bas ;
- Épaulettes de grade sur la chemise ;
- Rubans ;
- Épinglettes ;
- Insigne de parachutiste en tissu.





Tenues réglementaires

C3C TENUE DE SERVICE



- Béret ou turban avec l'insigne de couvre-chef ;
- Chandail à manches courtes d'élément ou chandail à col cheminée (vert olive) ;
- Vareuse avec ceinture ;
- Plaquette patronymique sur la vareuse seulement ;
- Pantalon ;
- Ceinture ;
- Bottes ;
- Bas ;
- Épaulettes de grade sur la chemise ;
- Rubans ;
- Épinglettes ;
- Insigne de parachutiste en tissu.





Tenues réglementaires

CS TENUE D'ENTRAINEMENT



- Béret ou turban avec l'insigne de couvre-chef ;
- Veste de tenue UEC (peut être portée avec les manches déroulées ou roulées au-dessus des coudes)
- Fourreaux de grade ;
- Chandail à manches courtes d'élément ;
- Pantalon de tenue UEC ;
- Ceinture ;
- Bottes d'entrainement (d'autres chaussures peuvent être autorisées selon l'activité) ;
- Bas ;
- Peut être porté sous le manteau toutes saisons.

TENUE CSA



Il s'agit d'une variante de la tenue d'entrainement portée **sans la veste de la tenue UEC**



Insignes

LES INSIGNES D'IDENTIFICATION

INSIGNE DE COUVRE-CHEF DES CORPS DE CADETS ROYAUX DE L'ARMÉE CANADIENNE



- Cousu sur le béret ;
- Centré sur la plaque de support de l'insigne, le bas de l'insigne est à 1 cm au-dessus du cuir/bande de tissu.
- Les insignes d'unités affiliées peuvent être portés selon l'autorisation de l'unité affiliée.



INSIGNES D'ÉPAULE DES CORPS DE CADETS ROYAUX DE L'ARMÉE CANADIENNE



- Porté sur chaque manche de la vareuse.
- Le haut de l'insigne doit être cousu au ras de la couture de l'épaule de la vareuse.

INSIGNE DES CADETS ROYAUX DE L'ARMÉE CANADIENNE



- Se porte chaque manche de la vareuse.
- Le bord inférieur de l'insigne est cousu à 12 cm au-dessous de la couture supérieure de l'épaule.





Insignes

LES INSIGNES DE GRADE DES CADETS ROYAUX DE L'ARMÉE CANADIENNE

Adjudant-chef
(adjuc)



Adjudant-maître
(adjum)



Adjudant
(adj)



Sergent
(sgt)



Caporal-chef
(cplc)



Caporal
(cpl)



Lance-caporal
(lcpl)



*À partir du moment de leur inscription, les nouvelles recrues portent le grade de cadet (cdt) pour lequel il n'existe pas d'insigne





Insignes

LES INSIGNES DE COMPÉTENCE

Conditionnement physique

Bronze



Argent



Or



Excellence



Tir

Tireur d'élite



Tireur d'élite
première classe



Tireur expert



Tireur émérite





Insignes

LES INSIGNES DE COMPÉTENCE

Musique

Élémentaire



Niveau III



Niveau I



Niveau IV



Niveau II



Niveau V



TAMBOUR MAJOR



Il s'agit d'un insigne de fonction attribué au cadet-cadre agissant comme directeur musical adjoint

Premiers soins

Secourisme d'urgence



Secourisme général





Insignes

LES INSIGNES DE QUALIFICATION

Niveaux d'étoile

Étoile verte



Étoile rouge



Étoile argent



Étoile or



Cadet-maître



Étoile nationale d'excellence



Niveau 1



Niveau 2



Niveau 3



Niveau 4





Insignes

LES INSIGNES DE QUALIFICATION DE CEC

Formation élémentaire		Musique militaire Musicien avancé		Expédition élémentaire	
Corps de cornemuse Musicien élémentaire		Exercice militaire et cérémonial élémentaire		Instructeur d'expédition	
Corps de cornemuse Musicien intermédiaire		Instructeur d'exercice militaire et cérémonial		Tir de précision élémentaire	
Corps de cornemuse Musicien avancé		Conditionnement physique et sports élémentaire		Tir de précision gros calibre Phase 1	
Musique militaire Musicien élémentaire		Instructeur de conditionnement physique et sports		Tir de précision gros calibre Phase 2	
Musique militaire Musicien intermédiaire		Instructeur de tir de précision à la carabine à air comprimé		Leadership et défi	

Le savais-tu?

Le cours de parachutisme de base des FC dure 6 semaines et est destiné aux cadets des niveaux doré et ENE (16 à 18 ans). Le cours est disponible en anglais à la base militaire de Trenton en Ontario. Ce cours est destiné aux cadets désirant relever le **défi le plus difficile** offert par le programme des cadets de l'armée.

PARACHUTISME ÉLÉMENTAIRE DES FAC



POUR TOUT SAVOIR, CONSULTE LES INSTRUCTIONS SUR LA TENUE DU GROUPE DES CADETS ET DES RANGERS JUNIORS CANADIENS





Insignes

LES INSIGNES DE PARTICIPATION ET DE COMPÉTITION

Cadet-cadre et échange

Cadet-cadre



Voyage dans l'histoire des cadets de l'Armée



Échange Feuille d'érable



*Doivent être portés sur la manche droite, à 1 cm en haut de l'insigne niveau d'étoile.

Expéditions

Expédition régionale



Expédition nationale ou internationale



*Doivent être portés sur la manche droite, à 1 cm en haut de l'insigne niveau d'étoile.

Insignes de l'équipe nationale de tir des cadets de l'Armée

Équipe nationale de tir



Trophée du LGén Charles Henri Belzile



*Se porte centrée sur la poche gauche de la vareuse, à distance égale entre la couture du bas et le bas du rabat de la poche.

Tir et biathlon

Compétition de tir de précision de zone Bronze



Compétition de tir de précision provinciale Argent



Compétition de tir de précision nationale Or



Compétition de biathlon de zone Bronze



Compétition de biathlon provinciale Argent



Compétition de biathlon nationale Or



Prix Myriam Bedard, Nikki Keddie et Jean-Philippe Le Guellec



Prix Vanplew et Clément Tremblay

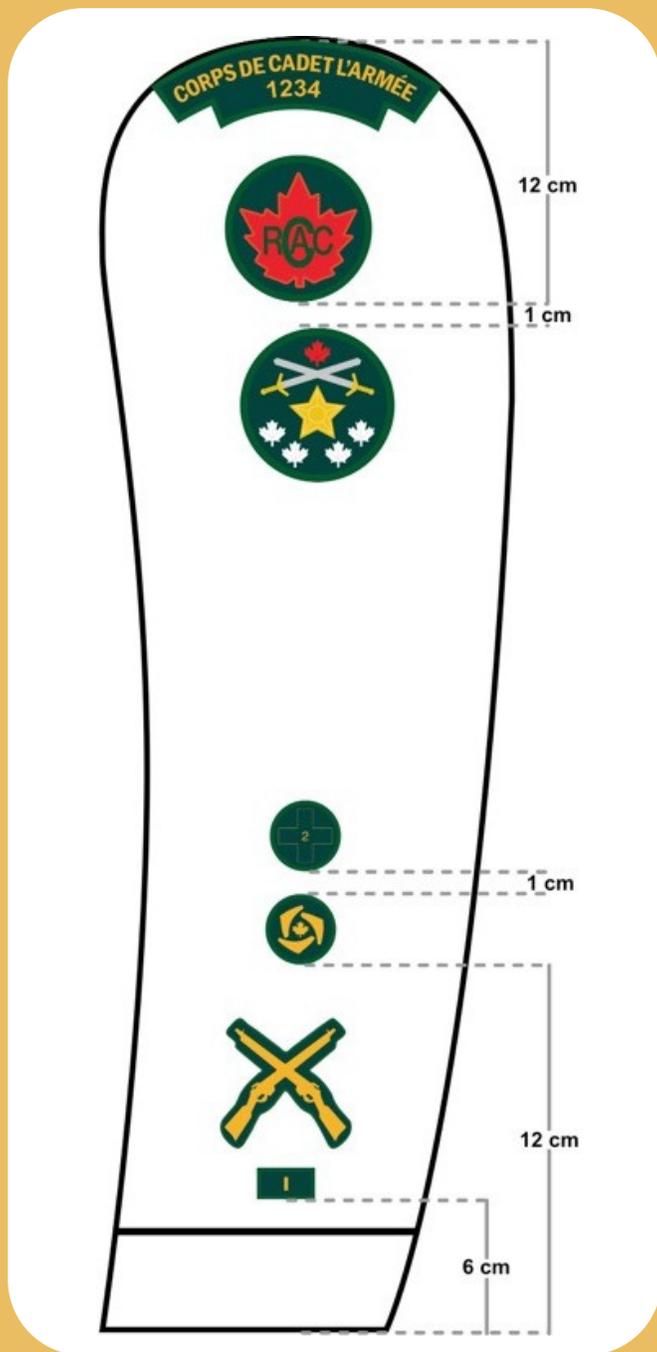


*Se porte centré sur la poche de poitrine gauche de la vareuse, à distance égale entre la couture du bas et le bas du rabat de la poche.

Placement des insignes



MANCHE GAUCHE



- L'insigne d'épaule du corps de cadets est porté sur la manche gauche, centré et au ras de la couture d'épaule.
- L'insigne de cadet de l'Armée est porté sur la manche gauche, centré sur l'insigne d'épaule du corps de cadets et situé à 12 cm sous la couture d'épaule.
- L'insigne d'Étoile nationale d'excellence est centré sur l'insigne d'épaule du corps de cadets et situé à 1 cm sous l'insigne de cadet de l'Armée.
- Le premier insigne de compétence est centré sur la manche, situé à 12 cm au-dessus du rebord de manche inférieur, et le second insigne est aussi centré sur la manche, situé à 1 cm au-dessus du premier insigne de compétence.
- L'insigne de compétence au tir de précision est porté sur la manche gauche, centré sur les autres insignes de compétence et situé à 6 cm au-dessus du rebord de manche inférieur.

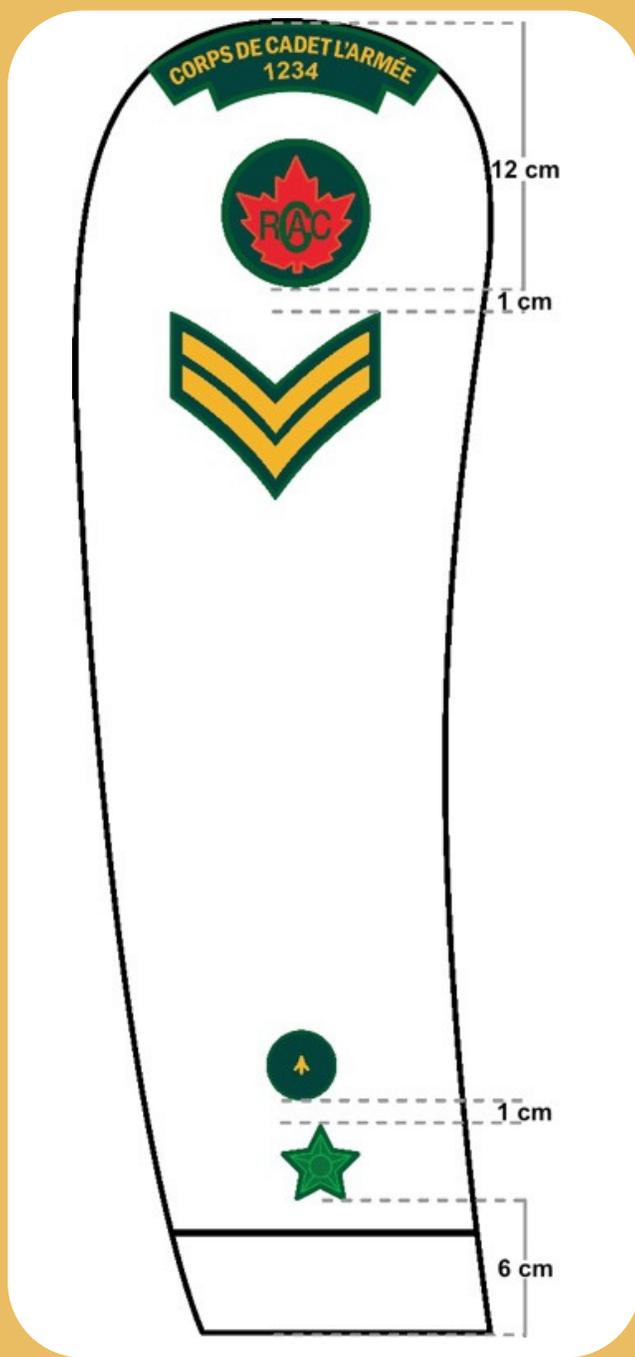


Placement des insignes



MANCHE DROITE PREMIÈRE ALTERNATIVE

- L'insigne d'épaule du corps de cadets est porté sur la manche droite, centré et au ras de la couture d'épaule ;
- L'insigne de cadet de l'Armée est porté sur la manche droite, centré sur l'insigne d'épaule du corps de cadets et situé à 12 cm sous la couture d'épaule ;
- L'insigne de grade est porté sur la manche droite, centré sur l'insigne de cadet de l'Armée, les pointes du chevron situées à 1 cm sous l'insigne de cadet de l'Armée ;
- L'insigne de qualification de CEC est porté sur la manche droite, centré sur la manche et situé à 1 cm au-dessus de l'insigne d'étoile ;
- L'insigne d'étoile est porté sur la manche droite, centré sur le rebord de manche inférieur et situé à 6 cm au-dessus du rebord de manche inférieur.

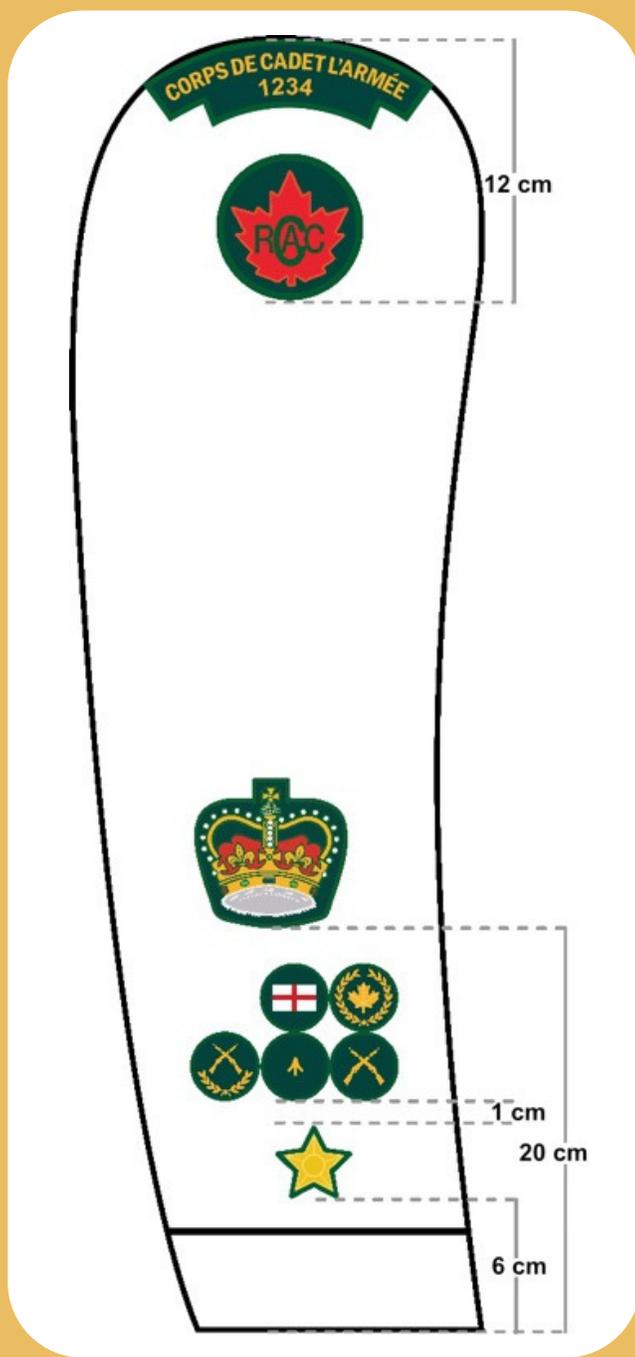


Placement des insignes



MANCHE DROITE DEUXIÈME ALTERNATIVE

- L'insigne d'épaule du corps de cadets est porté sur la manche droite, centré et au ras de la couture d'épaule ;
- L'insigne de cadet de l'Armée est porté sur la manche droite, centré sur l'insigne d'épaule du corps de cadets et situé à 12 cm sous la couture d'épaule ;
- L'insigne d'**Adj**, d'**Adjum** et d'**Adjuc** est porté sur la manche droite, centré à 20 cm au-dessus du rebord de manche inférieur.;
- L'insigne de qualification de CEC est porté sur la manche droite, centré sur la manche et situé à 1 cm au-dessus de l'insigne d'étoile. Les trois insignes inférieurs sont alignés avec leurs bords latéraux se touchant et les deux insignes supérieurs sont directement au-dessus des insignes inférieurs avec leurs bords inférieurs les touchant ;
- L'insigne d'étoile est porté sur la manche droit, centré sur le rebord de manche inférieur et situé à 6 cm au-dessus du rebord de manche inférieur.

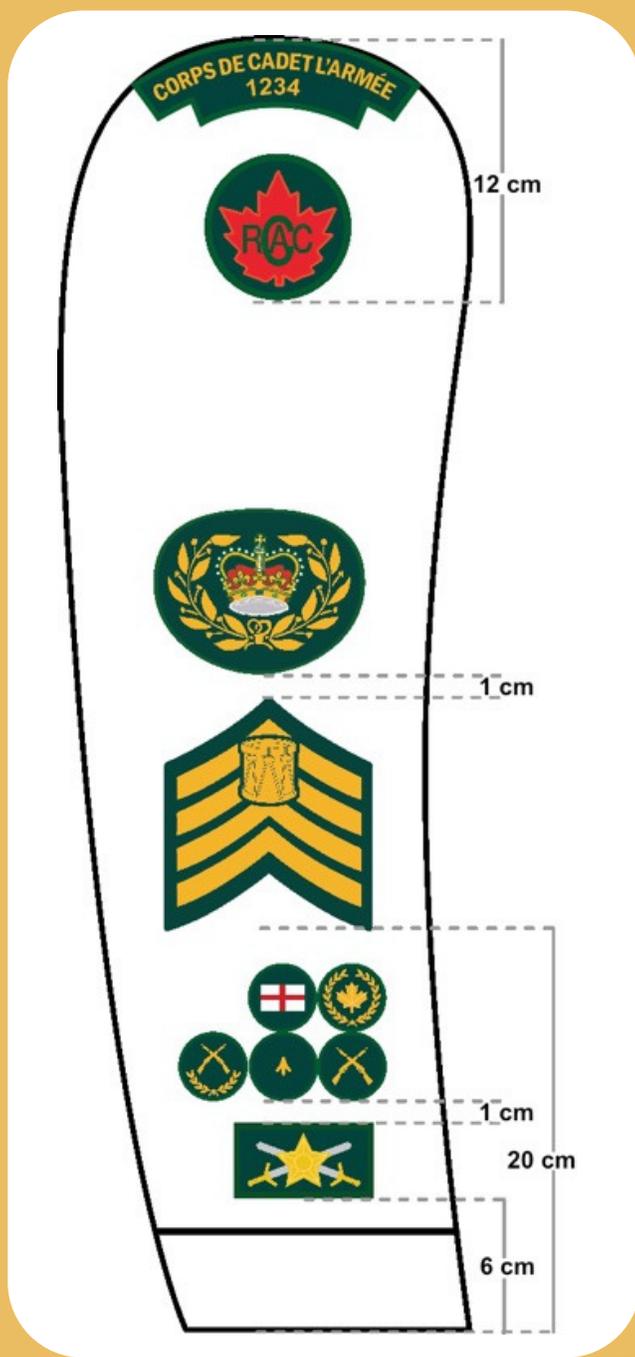


Placement des insignes



MANCHE DROITE TROISIÈME ALTERNATIVE

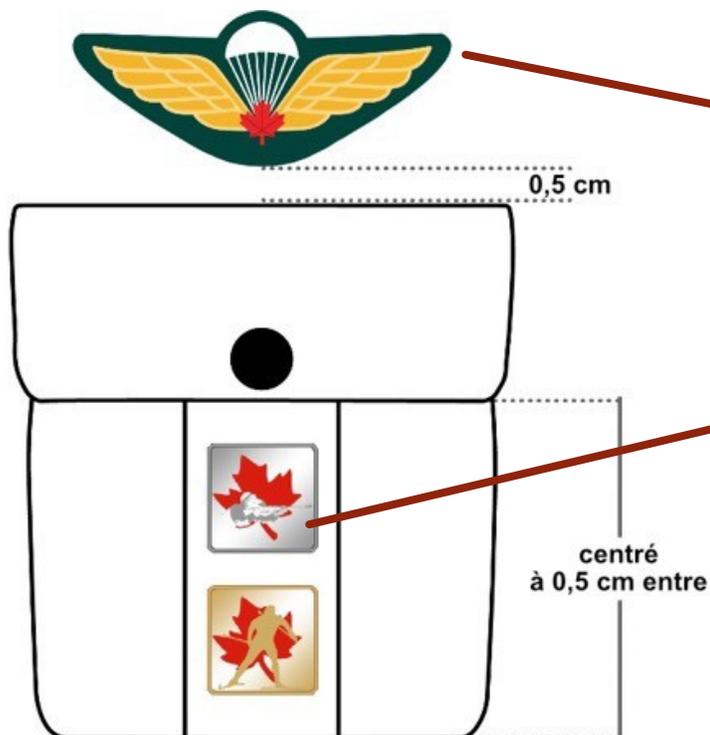
- L'insigne d'épaule du corps de cadets est porté sur la manche droite, centré et au ras de la couture d'épaule ;
- L'insigne de cadet de l'Armée est porté sur la manche droite, centré sur l'insigne d'épaule du corps de cadets et situé à 12 cm sous la couture d'épaule ;
- L'insigne d'**Adj**, d'**Adjum** et d'**Adjuc** est porté sur la manche droite, centré à 1 cm au-dessus de l'insigne d'affectation de musique.
- L'insigne d'affectation de musique (**tambour-major**) est porté sur la manche droite, centré sur la manche et les pointes du chevron situées à 20 cm au-dessus du rebord de manche inférieur.
- L'insigne de qualification de CEC est porté sur la manche droite, centré sur la manche et situé à 1 cm au-dessus de l'insigne d'étoile. Les trois insignes inférieurs sont alignés avec leurs bords latéraux se touchant et les deux insignes supérieurs sont directement au-dessus des insignes inférieurs avec leurs bords inférieurs les touchant ;
- L'insigne d'étoile est porté sur la manche droit, centré sur le rebord de manche inférieur et situé à 6 cm au-dessus du rebord de manche inférieur.



Placement des insignes



POCHE GAUCHE



L'insigne de parachutiste des FAC doit être suspendu au-dessus de la poche de poitrine gauche de la vareuse, centré sur le bouton de la poche et à 0,5 cm au-dessus du rabat de la poche.

Les épinglettes de tir de précision et de biathlon des trois éléments seront portées centrées sur la poche gauche de la vareuse, centrées sur le rabat de la poche et la couture du bas avec 0,5 cm entre les épinglettes.

POCHE DROITE

Les insignes de participation et de compétition sont portés à 0,5 cm au-dessus et centrés au-dessus de la plaquette patronymique.

La plaquette patronymique est centrée sur le bouton de la poche et au-dessus de la couture supérieure de la poche.

